TABLE DES DISPOSITIONS (suite)

Division 2 -- Les réunions d'AUSTEL

161. Dates et lieux des réunions
162. La présidence des réunions
163. Quorum
164. Le vote au cours des réunions
165. Le déroulement des réunions
166. Résolutions adoptées sans qu'il y ait eu de réunions
167. Procès-verbaux
168. Dévulgation d'intérêts

Division 3 -- Dispositions concernant les membres

169. Durée du mandat
170. Limite d'âge
171. Rémunération et indemnités
172. Emploi à l'extérieur d'AUSTEL
173. Congé
174. Démission
175. Fin du mandat
176. Modalités de nomination, etc.
177. Nomination intérimaire

PARTIE 8 -- DIVERS

178. Examen des décisions
179. Déclaration devant accompagner l'avis de décision
180. AUSTEL peut obtenir des renseignements et des documents auprès des télécommunicateurs
181. Application de la Division 3 de la Partie XI de l'"Audit Act"
182. Personnel
183. Experts-conseils
184. Délégation
185. Règlements